

Réunion de Conseil Municipal

Lundi 6 novembre 2017

Présents : Laurence BIWERSI-PATOIS, Bernard BROGNARD, Myriam CAILLE, Jérôme CHEVALIER, Arnaud FORTIN, Emmanuel GREMAUD, Vanessa GUINCHARD, Ludovic LAMBERT, Sylvain LAURENT, Victor PEREIRA, Jean-Michel TOURNIER, et Franck VILLEMMAIN

Excusés : Didier Doney donne procuration à Jérôme Chevalier

Secrétaire de séance : Emmanuel GREMAUD

1. Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 25 septembre 2017 :

Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 25 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2. Avenant concernant la réfection de l'atelier communal :

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'avenant N°1 au lot N°01- Démolitions Gros œuvre VRD de l'entreprise MOUGIN BTP, de l'avenant N°1 au lot N°03- Couverture Bardage Bac acier de l'entreprise Michel WASNER, et de l'avenant N°1 au lot N°06- Menuiserie de l'entreprise E.P.P.I. ADMR, dans le cadre des marchés de travaux concernant la réfection de l'atelier communal.

Ces avenants visent une augmentation des montants des marchés initiaux pour les travaux supplémentaires suivants :

Lot N°01- Démolitions Gros œuvre VRD :

- ▶ Réfection du seuil de la porte sectionnelle : reprise de la fondation, réalisation du seuil et raccordement avec le dallage existant.
- ▶ Agrandissement de la porte de service pour accès à la partie de l'atelier non chauffée.
- ▶ Dépose de béton extérieur et reprise par enrobé.
- ▶ Remise à niveau du dallage entre la partie chauffée de l'atelier et la partie non chauffée.

- ▶ Plus-value pour utilisation de brise roche lors des travaux de terrassement.

Lot N°03- Couverture Bardage Bac acier:

- ▶ Pose d'un rail pour palan de longueur supérieure (18 ml au lieu de 9 ml).
- ▶ Réalisation d'un débord de toit plus large avec habillage des dessous de toit.
- ▶ Pose de grilles de défense sur les fenêtres.

Lot N°06- Menuiserie bois:

- ▶ Modification de garde-corps sur la mezzanine pour le rendre partiellement démontable.

	Marché initial HT	Avenant N°1 HT (en plus)	Nouveau marché HT
Lot 01- Démolitions Gros œuvre VRD SARL MOUGIN BTP	15 332,31 €	+ 3 421,36 €	18 753,67 €

	Marché initial HT	Avenant N°1 HT (en plus)	Nouveau marché HT
Lot 03- Couverture Bardage Bac acier Entreprise Michel WASNER	38 968,91 €	+ 4 478,02 €	43 446,93 €

	Marché initial HT	Avenant N°1 HT (en plus)	Nouveau marché HT
Lot 06- Menuiserie Bois Entreprise E.P.P.I. ADMR	7 341,90 €	+ 700,00 €	8 041,90 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte les travaux des avenants,
- autorise Monsieur le Maire à signer les avenants.

3. Attribution d'une prime de fin d'année :

Comme l'année passée, et après étude de la commission « Finances », Monsieur le Maire propose que soit attribuée une prime de fin d'année aux employés, cette dernière pourrait être versée sur le salaire de décembre.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition de la commission et décide d'attribuer :

- une prime de 300 € brut sur la base de 35 heures sur le salaire décembre 2017 aux employés communaux en poste dans la collectivité au 01 janvier prochain,
- un chèque cadeau de la Poste d'une valeur de 100 € à chaque employé œuvrant pour la commune à ce jour.

4. Validation du programme des coupes de bois proposées par l'ONF

Sur proposition de l'ONF et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les coupes suivantes et autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant :

PARCELLES	VOLUME ESTIME	TYPE DE COUPE	MODE DE VENTE	DATE DE VENTE
5	400 m3	GROS BOIS	BLOC	PRINTEMPS
12	400 m3	GROS BOIS	BLOC	AUTOMNE
6	200 m3	PETITS BOIS	CONTRAT	PRINTEMPS

5. Prix de vente du Terrain à bâtir au lotissement « Le Tacot » :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'étude financière du lotissement du Tacot avait été réalisée avec une réévaluation du prix de vente du terrain au m² chaque année.

Sachant que les travaux de ce lotissement sont partiellement terminés, hormis les finitions de la voirie, la commission « finances » propose

l'augmentation de 2.00 € HT du prix de vente du terrain au m², soit 51.40 € HT le m² à compter du 01 janvier 2018.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition.

6. Décision modificative budget 28800 commerce de proximité :

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire d'effectuer un transfert de crédit de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour d'une part régler les factures d'investissement de la Sté Métro concernant l'achat d'une balance et d'une vitrine et d'autre part augmenter les crédits au compte 275 concernant les consignes des factures de l'entreprise Rième Boissons.

DM N°03 :

Recette de fonctionnement :

778/77	+ 3 015.00 €
--------	--------------

Dépense de fonctionnement

023/023	+10 995.00 €
---------	--------------

Dépense d'investissement

2135/21	+ 10 000.00 €
---------	---------------

275/27	+ 995.00 €
--------	------------

Recette d'investissement

021/021	+10 995.00 €
---------	--------------

7. Décision modificative sur le budget 28000 communal :

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de virer des crédits de l'opération 84 (illumination de Noël) à l'opération 149 (rénovation voirie Cuché) afin de régler la facture de l'entreprise COLAS.

DM N°05 :

Dépense d'investissement

2188/21 op 84	- 3 087.00 €
---------------	--------------

Dépense d'investissement

8. Renouvellement du contrat de travail de l'agent technique :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la fin de contrat de l'agent technique employé en CUI au 07 décembre 2017, il y a lieu de renouveler ce contrat.

Après étude de la commission «Finances - Ressources humaines », il est proposé de renouveler ce contrat de travail pour un temps partiel de droit à hauteur de 30 heures par semaine sachant que plus aucune aide ne pourra intervenir sur ce poste.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat.

9. Avancée de Grade pour les agents techniques :

Monsieur le Maire informe que le centre de gestion a proposé l'avancement de grade des deux agents techniques titulaires au 1^{er} janvier 2018. Il est proposé de faire grader ces agents du grade d'agent technique territorial au grade d'agent territorial principal de 2^{ème} classe.

Considérant la nécessité de créer deux emplois d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, en raison des missions liées aux postes de deux agents pouvant bénéficier d'un avancement de grade, Monsieur le Maire propose la suppression d'un emploi d'agent technique territorial permanent à 28h/35h et la suppression d'un emploi d'agent technique territorial à 35h/35h.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er janvier 2018.
Grade : agent technique territorial

- Ancien effectif : 02
- Nouvel effectif : 00

Monsieur le Maire propose la création d'un emploi d'agent territorial principal de 2^{ème} classe permanent à 28h/35h, la création d'un emploi d'agent territorial principal de 2^{ème} classe permanent à 35h/35h.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er janvier 2018.
Grade : agent technique territorial principal de 2^{ème} classe

- Ancien effectif : 00
- Nouvel effectif : 02

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

10. Titularisation et création postes d'adjoints administratifs :

Monsieur le Maire expose la volonté de titulariser la secrétaire de mairie, Mme Roatta Marlène, dans son poste actuel.

Aussi, il convient de supprimer le poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe, et créer un poste d'adjoint administratif, afin de la nommer stagiaire sur cet emploi.

Après délibération, à 12 voix pour et une abstention, le Conseil Municipal décide, dans le cadre du poste au secrétariat de mairie, de :

- Supprimer le poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe 12.50h/35h à compter du 1^{er} novembre 2017,
- Créer un poste d'adjoint administratif (12.50h/35h) à compter du 1^{er} novembre 2017,
- Nommer Mme Roatta Marlène comme stagiaire à temps partiel soit 12.50 heures/35h à compter du 1^{er} novembre 2017 pour une durée d'un an. Au cours de cette année, 5 jours de formation d'intégration devront être effectués. Au terme de cette année de formation, la titularisation sera actée,
- Le versement d'une indemnité compensatrice à l'agent pour palier une éventuelle perte de salaire occasionnées par le changement d'échelon durant la période d'un an,
- La mise des crédits nécessaires à cette création de poste au budget 2017,
- Et autorise Monsieur le Maire à signer tout document ainsi que prendre toutes les dispositions qui s'imposent pour l'exécution de cette délibération.

Monsieur le Maire expose la volonté de titulariser la secrétaire de mairie, Mme Chapotte Myriam, dans son poste actuel.

Aussi, il convient de supprimer le poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe, et créer un poste d'adjoint administratif, afin de la nommer stagiaire sur cet emploi.

Après délibération, à 12 voix pour et une abstention, le Conseil Municipal décide, dans le cadre du poste au secrétariat de mairie, de :

- Supprimer le poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe 22.75h/35h à compter du 1^{er} novembre 2017,
- Créer un poste d'adjoint administratif (22.75h/35h) à compter du 1^{er} novembre 2017,
- Nommer Mme Myriam Chapotte comme stagiaire à temps partiel soit 22.75 heures/35h à compter du 1^{er} novembre 2017 pour une durée d'un an. Au cours de cette année, 5 jours de formation d'intégration devront être effectués. Au terme de cette année de formation, la titularisation sera actée,
- Le versement d'une indemnité compensatrice à l'agent pour palier une éventuelle perte de salaire occasionnées par le changement d'échelon durant la période d'un an,
- La mise des crédits nécessaires à cette création de poste au budget 2017,
- Et autorise Monsieur le Maire à signer tout document ainsi que prendre toutes les dispositions qui s'imposent pour l'exécution de cette délibération.

11. Remboursements frais de régisseur :

Monsieur le Maire rappelle que Mesdames Maillot Eloïse et Perret Cindy ont été nommées respectivement régisseur principal et régisseur suppléant, pour l'encaissement des recettes de la régie du P'tit Mag.

Aussi, il convenait que chacune d'elles souscrive à une assurance spéciale régisseur, afin d'être couverte en cas de problème.

La cotisation est annuelle, et réglée par les employées directement à l'agence d'assurance.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le remboursement annuel des frais engagés dans le cadre d'un contrat d'assurance régisseur, aux deux employées du P'tit Mag, sur justificatif de paiement fournis par ces dernières.

12. Remboursements frais d'un adjoint technique :

Monsieur le Maire expose les frais personnellement supportés par Mme Grossmann dans le cadre de son emploi relatifs à l'utilisation de son téléphone portable, ainsi qu'à l'utilisation de sa machine à laver personnelle pour nettoyer les serpillières, le linge à main de l'école et les torchons de vaisselle des salles des fêtes. Aussi, il propose une indemnité annuelle de 150 €.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de verser annuellement une indemnité de 150 € à Mme Grossmann, aussi longtemps que celle-ci supportera ces frais liés à son emploi actuel.

13. Emprunt budget assainissement :

Monsieur le Maire, après avoir rencontré et pris connaissance des propositions remises par les différentes banques ayant répondu, et après avoir délibéré à l'unanimité, décide de contracter auprès du Crédit Mutuel un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

ORGANISME	CREDIT MUTUEL
CARACTERISTIQUES DU PRÊT	Prêt à long terme Taux fixe
Montant du Prêt	230 000 €
Durée	20 ans
Marge	1.30%
Périodicité	Annuelle
Frais, commission et parts sociales	Néant

Monsieur le Maire propose de contracter un prêt relais pour une année dans le but de supporter le remboursement du FCTVA

ORGANISME	CREDIT MUTUEL
CARACTERISTIQUES DU PRÊT	PRET RELAIS / TVA
Montant du Prêt	98 000 €
Durée	1 an
Marge	0.47 %
Périodicité	Trimestrielle
Frais, commission et parts sociales	0.10 % du capital emprunté

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le tableau d'amortissement et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et tous documents se rapportant à ce dossier.

15. Validation de devis :

Monsieur l'Adjoint expose au Conseil Municipal l'étude quant à la création d'un sentier de randonnée autour du village. Après avoir validé la création d'un point de vue situé sur les hauteurs, la commission « cadre de vie » propose de retenir l'entreprise BERTIN de Orchamps-Vennes (25390) pour un montant de 685.51 € HT pour l'achat de poteau et de clôture balustre dans le but de sécuriser le site.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les devis.

La séance est levée à 22h15

CONSEIL MUNICIPAL DE FRAMBOUHANS

Réunion du 6 novembre 2017

Questions diverses

Information n° 1 :

Une conseillère souhaiterait que puisse être étudiée la possibilité de transformer un appartement situé au-dessus de la salle des Marronniers afin d'y réaliser un lieu de couchage qui pourrait être proposé lors des locations des 2 salles des fêtes. Monsieur le Maire informe que cette étude pourrait être intégrée à une prochaine étude concernant l'agrandissement du lieu d'accueil du service périscolaire. Ce sujet sera débattu début d'année 2018 par le conseil municipal.

Information n° 2 :

Une conseillère demande s'il est possible qu'une page du bulletin communal soit consacrée au Conseil Départemental Junior. Sachant que sa fille est élue au sein de cette assemblée, elle se chargera d'exposer le mode de fonctionnement de cette collectivité, son programme et les projets en cours. La commission « Communication » valide cette demande.

Information n° 3 :

Pour la distribution des cadeaux au cours de la Fête de Noël, la commission « Vie associative » propose d'ouvrir la distribution aux enfants scolarisés dans des classes spécialisées à l'extérieur du village. Pour 2017, deux enfants sont concernés par cette décision. Le conseil valide cette proposition.